

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2006

Nombre de conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Pouvoirs :	2
Votants :	26

L'an deux mille six,

Le dix-huit décembre, à vingt heures trente

Le Conseil municipal de la commune de VAUGNERAY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel JULLIEN, Maire**

Date de la convocation : le 4 décembre 2006

Affichage des convocations : le 9 décembre 2006

Affichage du compte-rendu : le 26 décembre 2006

Présents : MM. JULLIEN, MALOSSE. Mme HECTOR. M. PERRET. Mme ROSIER. M. PEYRE DE FABREGUES. Mme CROZIER. MM. PARTAKELIDIS, LARGE, REIGNIER, VERNAY. Mmes BERTHILLON, Cécile BADOIL. M. COURTADON. Mme LE GUYADER. MM. GERARD, NESME, BEAU. Mmes DESCHILDRE, RIBEYRE. MM PILAUD, COMBET, CARRAS. Mme PFLIEGER.

Absent(s) excusé(s) : M. WILLEMIN (pouvoir à M. MALOSSE)
M. Damien BADOIL (pouvoir à M. BEAU)
Mme CAVALEZY

Absent(s) non excusé(s) : Néant.

Secrétaire : M. COURTADON.

Délibération n°9 – Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'A45 entre Saint-Etienne et Lyon – Avis de la commune de Vaugneray.

Séance du 18 décembre 2006
- Délibération n°9 -

Objet : *Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'A45 entre Saint-Etienne et Lyon – Avis de la commune de Vaugneray.*

L'enquête publique relative à la déclaration d'Utilité Publique des travaux de construction de l'A45 a débuté le 24 novembre 2006 et se déroule jusqu'au 20 janvier 2007.

Le dossier porte sur le projet de création d'une liaison autoroutière neuve concédée depuis l'A72 au nord de Saint-Etienne, jusqu'à l'A450 au droit de l'échangeur actuel avec la RD42 à Brignais.

Sur ce projet la commune souhaite émettre un avis défavorable au regard des éléments développés ci-après :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

26 votants : 26 voix pour.

Unanimité des suffrages exprimés.

SOUTIENT les arguments avancés par l'association "Sauvegarde des Côteaux du Lyonnais" relatifs au projet d'A45 :

- Le projet A 45 est contraire aux accords de Kyoto signés par la France qui stipulent que les émissions de gaz à effet de serre doivent être divisés par 4 d'ici l'an 2050.
- Le projet A 45 a été jugé irréalisable et beaucoup trop cher par l'audit technique et financier.
- Le projet A 45 est contraire au Plan de Déplacements Urbains.
- Le flux de véhicules de l'A45 aboutirait dans l'agglomération lyonnaise au niveau de Pierre-Bénite/Feyzin dans une zone Seveso très dangereuse.
- Le projet A 45 est dénoncé par la Cour des Comptes, par le rapport DRON de 1995 et par les spécialistes de l'économie des transports.
- Le projet A 45 serait une catastrophe économique, agricole et environnementale pour les zones traversées.
- Le projet A 45 serait obsolète dès sa mise en service à cause du prix du carburant.
- Trois ans après la réalisation de l'A 45, l'A 47 existante (Givors/Saint-Etienne) serait aussi saturée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

SOULEVE deux objections supplémentaires :

- L'utilisation de l'A45 par les habitants de l'agglomération stéphanoise va saturer le secteur de Pierre-Bénite très utilisé par les habitants de Vaugneray et des environs pour leurs déplacements domicile/travail. Ceux-ci vont donc changer leur itinéraire et se rabattre sur les voiries de l'Ouest lyonnais. La construction de l'A 45 peut donc entraîner la sclérose des voiries de l'Ouest lyonnais.
- Le tracé de l'A45 s'effectue sur les champs de captage d'eau potable du SIDESOL qui alimente notamment le secteur de Vaugneray. Cette ressource est la seule à l'ouest de Lyon. Son éventuelle pollution serait très nuisible pour l'environnement et la substitution de cette ressource serait très coûteuse pour le consommateur. Or, l'étude d'impact dont il est fait référence dans le dossier d'enquête demande à être expertisée et à être éclairée par l'étude de la nappe mise en œuvre par les syndicats d'eau.

RAPPELLE les positions du Conseil général et du Grand Lyon.

S'OPPOSE au projet d'A45 pour lequel une enquête publique est en cours.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 29 DEC. 2006
et de la publication en Mairie le 29 DEC. 2006

Pour copie certifiée conforme,
au registre des délibérations.

Le Maire,
Daniel JULLIEN